

# AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ENGEES

## EXAMEN DES COMPTES

### EXERCICE 2008

.....

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de l'Amicale des Anciens Élèves de l'ENGEES, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur la vérification de la comptabilité de l'association .

Rappelons au préalable que l'article 10 du dernier règlement intérieur adopté lors de l'Assemblée Générale du 2 février 2008, stipule :

« une commission de contrôle et de conflits sera chargée de vérifier la comptabilité de l'association et la validité des pouvoirs. ... »

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Examen du compte de résultat :**

##### 1- Produits :

Le montant total réalisé s'élève à 53 215,10 €, supérieur de près de 20% au montant de 2007 ; ceci s'explique par l'augmentation des postes suivants :

- doublement de la participation de l'Association Professionnelle (en fait, les acomptes ne sont pas versés au même moment d'une année à l'autre ; il serait opportun de suivre ces versements sur une plus longue période)
- versement de 13 000 € de subvention par l'ENGEES dans le cadre de la convention signée lors de l'Assemblée Générale du 2 février 2008.
- participation au 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Amicale

A signaler que les recettes provenant des cotisations ont augmenté de près de 6% mais sont inférieures à l'objectif fixé (+12% pour atteindre 22 000 €). Dans le compte arrêté au 31 décembre, les cotisations représentent le premier poste le montant des produits, devant la participation de l'Association Professionnelle et de la subvention de l'ENGEES. A noter que si l'on tient compte des 6 000 € à percevoir de l'École et des 2 000 € à venir du Conseil Général du Bas-Rhin, les trois principaux postes représentent 92% du montant des produits.

##### 2- Charges :

Le montant total engagé s'élève à 63 398,82 € ; il était de 38 676,99 € en 2007. Cette hausse est certes due aux activités du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Amicale mais aussi à l'augmentation des charges salariales - décalage des versements des cotisations sociales (+44%), des frais de gestion (+67%) - gestion GEMAP en particulier, et des frais de mission (+30%).

Le montant des dépenses **effectivement réalisées** s'élève à 61 070,99 €. Seuls, 5 chèques n'étaient pas tirés au 31 décembre 2008.

Une différence de 15 081,18 € apparaît entre le montant des dépenses engagées et celui inscrit au budget 2008 soit 24 %. Cette différence s'explique par le montant élevé (21 780 €) prévu pour les activités de l'anniversaire de l'Amicale alors que 10 284,89 € ont été dépensés.

Concernant ce chapitre, il s'avère que le résultat brut final est négatif (- 7 855,89 €). Ce déficit n'est qu'apparent puisqu'un solde de subvention est attendu et que des glissements de prélèvements et de versements faussent les résultats de l'année comptable.

En réalité, compte tenu des 8 000 € de subventions à venir et des restes à payer de 1 327,83 €, c'est un déficit de 1 183,72 € qui est à retenir au titre de 2008.

Dans ces conditions, le montant total des réserves sur les deux comptes bancaires s'élève à 36 174,09 € (non compris les restes à payer); la situation est donc saine.

## **II - Opinion sur les comptes annuels :**

Les pièces fournies par le Trésorier nous permettent de suivre les mouvements de chaque compte.

Au vu de ces pièces, nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous suggérons que, pour dresser la situation précise du résultat, le Trésorier produise le montant des créances et des dettes au 31 décembre.

Quoiqu'il en soit, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'Amicale à la fin de cet exercice.

## **II – Vérifications spécifiques**

Nous avons demandé au Trésorier de nous présenter la copie des relevés bancaires établis au 31 décembre 2008. Les chiffres produits par les établissements bancaires correspondent à ceux inscrits dans le compte de résultats.

Nous avons également pu observer la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport moral et financier établi par votre Conseil d'Administration ainsi que dans les documents adressés aux membres de l'Amicale sur la situation financière et les comptes annuels.

En conclusion, nous proposons qu'il soit demandé à l'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2009, de donner quitus au Trésorier pour l'exercice 2008.

Fait à BAR LE DUC, le 30 janvier 2009

Les Membres de la Commission de  
Contrôle et de Conflits

Marcel HÉRY et Michel RAMPONT